

Montréal, le 19 janvier 2004

**Par télécopieur et par courriel**

**Destinataires:        Tous les participants**

**Objet :                    Demande d'approbation du budget 2004 et du plan global  
d'efficacité énergétique  
Notre dossier : R-3519-2003**

---

Chers confrères,  
Chère consoeur,

Pour faire suite aux commentaires transmis conjointement par le RNCREQ, UC et le ROEÉ le 15 janvier dernier, en rapport avec les réponses données par le Distributeur aux questions de leur expert commun, la Régie informe les intervenants que le calendrier de ce dossier demeure inchangé pour l'instant. Néanmoins, la Régie exclut dès maintenant les coûts évités de l'électricité de la liste des sujets étudiés lors de l'audience du 17 février 2004. Conséquemment, seuls les mémoires ou sections des mémoires des intervenants portant sur les autres enjeux retenus pour ce dossier doivent être déposés le 20 janvier 2004, tel que prévu.

La Régie informera prochainement les participants des nouvelles modalités procédurales applicables à l'étude de ce sujet.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

/sp